## Enjeux et atouts du bois énergie, une filière d'avenir en Auvergne

# Les dispositifs de financement





## Une aide est par principe interdite car elle fausse la concurrence

Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne : articles 107.1, 107.2 et 107.3

« (...) sont <u>incompatibles</u> avec le marché intérieur, (...) les aides accordées par les États ou au moyen de ressources d'État sous quelque forme que ce soit **qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions ».** 

#### Ouf! Dérogations possibles pour :

Les travaux relatifs à l'amélioration de la protection de l'environnement ainsi que les activités de recherche, développement et innovation



### C'est donc très compliqué d'aider un projet, et c'est aussi très réglementé et contrôlé

Afin de préciser dans quelle mesure et sous quelles conditions ces dérogations sont possibles, la Commission européenne a établi des Règlements, Encadrements et/ou Lignes directrices :

- Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) : ex règlement de minimis ou le régime cadre exempté X63/2008
- Lignes directrices concernant les aides d'Etat à la protection de l'environnement : soit l'aide respecte un régime notifié, soit l'aide est notifiée individuellement à Bruxelles.

ex : Aide d'Etat n° N 584/2008 – France / Régime d'aides aux énergies renouvelables de l'Agence pour le Développement et la Maîtrise de l'Energie 2009-2013

Toutes ces règles comprennent des taux maximum, des critères, des modalités... <u>Et ces règles sont en cours de refonte à Bruxelles...</u>



#### **Comment on fait, alors?**

Chaque financeur dispose de règles, basées sur ces règles européennes, qui lui permettent d'accompagner certains projets, en fonction de sa volonté politique, et des directives de ses ministères de tutelle...

Différents projets, différents financeurs, différentes finalités :

## Production d'électricité à partir de bois-énergie :

- → aide de l'état via le tarif de rachat de l'électricité produite
- → L'aide est bonifiée lorsque de la chaleur est valorisée

#### Différentes finalités

Produire de la chaleur à partir de bois-énergie

Mobiliser le bois et le transformer en bois-énergie



#### Différents financeurs

Enveloppe parlementaire

Caisse des dépôts

Obligés des CEE

Etat: FNADT, PER, DETR...

ADEME national et régional

Europe: FEDER, FEADER, FSE...

Conseil Régional

Conseil Général

**Autres EPCI** 

Etc etc...



#### **Différents projets**

Acquisition d'un broyeur

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Chaufferie granulés pour une école

Plateforme de stockage de plaquettes

Réseau de chaleur urbain

Chaufferie plaquette avec réseau de chaleur pour une exploitation agricole

Livraison de chaleur renouvelable clé en main

Etude de faisabilité

Etc etc...



#### **Dispositif actuel**

ADEME

Conseil Régional

Conseil Général

Futurs FEDER et FEADER

Installation de production de chaleur renouvelable

Création ou extension de réseau de chaleur

Infrastructure approvisionnement

**Etudes** 

Partenariat dans le cadre du contrat de plan ETAT-REGION CPER 2007-2014 et futur CPER 2015-2020



#### **Dispositif actuel**

Installation de production de chaleur renouvelable industrielle, tertiaire ou agricole > 1000 tep

Appel à projet national ADEME BCIAT

Installation de production de chaleur renouvelable

Création ou extension de réseau de chaleur

Appel à projet régional chaleur renouvelable

Infrastructure approvisionnement

Aide au cas par cas

Etudes

Aide au cas par cas

#### Le système d'aide

- L'esprit du système d'aides est de favoriser :
  - ✓ la Performance Énergétique
  - ✓ la Reproductibilité des opérations
  - ✓ l'Analyse Économique
  - ✓ le Respect des Règlements Communautaires
- ✓ Les aides n'ont pas un caractère systématique, leur attribution, voire la modulation de leur montant, sont fonction de l'intérêt du projet.
- ✓ Un Régime Générique :
  - ✓ Aides à la Décision (Audits énergétiques, Études Faisabilité, AMO…)
  - ✓ Aides à la Diffusion (invest. Solaire Thermique, Bois-Énergie…)
- ✓ Un Régime « Spécial/d'Exception » :
  - ✓ Aides à la Démonstration (ex : Stockage thermique souterrain…)
  - ✓ Aides à l'Exemplarité (ex : Méthanisation...)



2 http://www.2.ademe.fr/2



#### Le mécanisme des aides

- Incitatif et déclencheur de projets
- Les aides de l'ADEME ne sont pas cumulables avec les aides CEE et projets domestiques
- ✓ Installations soumises au Plan National d'Allocation de CO2 éligibles
- Fonctionnement seul ou en partenariat (région, FEDER, départements) avec cumul limité (calcul Fonds Chaleur)
- Calcul des aides par analyse économique, limités parfois par des plafonds techniques ou économiques.
- ✓ L'aide globale attribuée doit respecter les règles de l'encadrement Européen.





### Appel à projet régional « chaleur renouvelable » bois énergie















#### Appel à projets chaleur renouvelable 2012 en Région Auvergne

Biomasse énergie

Cahier des charges - Janvier 2012

TXTE

a. Donn.

France avec 682 TWh, s augmenté de 30 % au cours de, correspondantes sont évaluées sont les premiers consommateurs d'énergie finale en la consommation totale, et cette consommation a ves années. Les émissions de gaz à effet de serre de tonnes de CO<sub>2</sub> soit environ 25 % des

#### Calendrier:

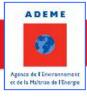
- AAP 2012 terminé
- AAP 2013 terminé
- 2014 en cours
- 2015 en réflexion

Renseignements et dépôt des dossiers auprès de l'EIE

Dossier de candidature et règlement en téléchargement sur le site de l'ADEME Auvergne et du Conseil Régional







#### **Un cas concret**

Analyse économique

			Projet bois énergie	Solution de référence
DONNEES THERMIQUES	Besoins thermiques des bâtiments (MWhutiles)		2 000	2 000
	Rendement global de l'installation (production et distribution)		95%	95%
	Taux de couverture bois		71%	
	Consommation bois (MWh/an)		1500	
	Consommation énergie fossile (MWh/an)		600	2100
DECOMPOSITION DES COUTS	Investissement			
	Investissement total (HT ou TTC selon le projet)		900 000 €	200 000 €
	dont investissement bois		700 000 €	
	Fonctionnement			
	P1	Coût du MWh bois entrée chaudière HT	22,50	
	r i	Coût du MWh énergie fossile entrée chaudière HT	54,00	54,00
	P1 combustible bois + appoint		70 000 €	125 000 €
	P'1 électricité + cendres		4 000 €	1 000 €
	P2 Maintenance		10 000 €	6 000 €
	P3 Gros entretien et renouvellement		8 000 €	2 000 €
	Charges annuelles (P1+P'1+P2+P3) hors investissement		<u>92 000 €</u>	<u>134 000 €</u>
	Sans subvention			
	Temps de retour brut sans subvention		16,7 ans	
	Avec subvention			
	Temps de	e retour brut avec subvention	10,0 ans	

Plan de financement proposé

i idii d	c illianociniciti proposc		
Plafond communautaire			
Surcoût	700 000 €		
Bénéfices annuels	42 000 €		
Coûts admissibles	700 000 €		
Plafond communautaire	80%	de l'assiette soit	560 000 €
Calcul de la subvention			
Temps de retour cible	10 ans		
Subvention calculée en ciblant le TRI	280 000 €		
Subvention retenue	280 000 €	40%	de l'investissement Bois
Plan de financement			
Hors CPER	0€	0,0%	de l'investissement Bois
FEDER	70 000 €	10,0%	de l'investissement Bois
ADEME	150 000 €	21,4%	de l'investissement Bois
Conseil Régional	30 000 €	4,3%	de l'investissement Bois
Conseil Général	30 000 €	4,3%	de l'investissement Bois



#### **Quelques éléments de bilan 2013**

AAP 2012 21 lauréats



AAP 2013 27 lauréats



- 48 projets d'investissement de + de 26,8 M€
- soutien ADEME FEDER CR et CGx de + 10,3 M€.
- 18 MW et 5 543 tonnes équivalent pétrole d'EnR

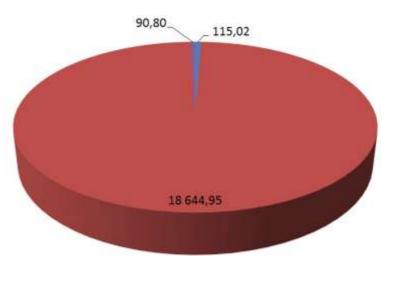


#### Indicateurs Fonds Chaleur 2009 - 2013

# AUVERGNE

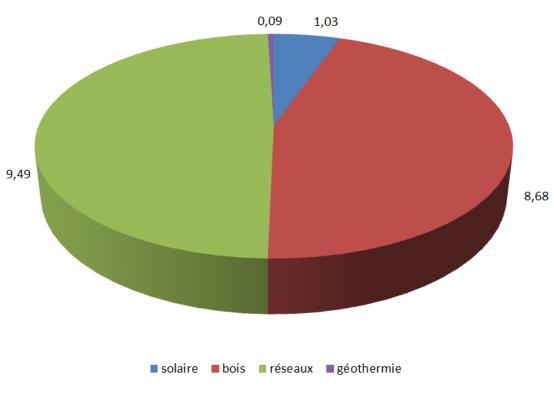
#### Chiffres non consolidés

#### Energie renouvelable produite en tep Fonds Chaleur 2009 - 2013



■ solaire ■ bois ■ réseaux ■ géothermie

#### Aide ADEME en M€ Fonds Chaleur 2009-2013



19 M€ d'aide en 4 ans pour 19 ktep produites tous les ans



### Pour plus d'informations

auvergne.ademe.fr

Les espaces info-énergie www.info-energie-auvergne.org

OU

Nelly.lafaye@ademe.fr